



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : PERSONNEL

Création - suppression de postes

Direction générale déléguée Cohésion sociale – Direction Santé hygiène – Création d'un poste de responsable de la police sanitaire en contrepartie de la suppression d'un poste d'inspecteur sanitaire.

La Direction Santé hygiène est en charge de la prévention des risques sur la santé, de la police sanitaire et de la station 3D (dératisation, désinsectisation et désinfection) de la Ville de Dijon.

En particulier, la police sanitaire, constituée de quatre postes d'inspecteur.e sanitaire, exerce à la fois les pouvoirs de police administrative générale et spéciale du Maire (salubrité publique, procédures de péril, hospitalisations sous contrainte, animaux errants, respect du règlement sanitaire départemental) et les compétences réglementaires du Service communal d'hygiène et de santé (SCHS), au titre du Code de la Santé Publique (salubrité des habitations, hygiène alimentaire, qualité de l'eau de consommation et/ou de loisirs, nuisances sonores, respect de la réglementation en matière d'eaux usées et de déchets).

Les missions de police sanitaire font l'objet d'évolution aux enjeux forts :

- La diversification et la technicisation des missions de police sanitaire induites par l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations, ainsi que le renforcement à la coordination avec les acteurs du territoire pour un traitement harmonisé de l'habitat indigne ;
- Le besoin d'un référent technique coordinateur à la police sanitaire afin de développer le volet Santé du Contrat Local de Santé de Dijon métropole mais aussi de faire un lien plus direct avec les instances multi-partenariales (Comité de la Nuit, Commission des terrasses, Comité Lutte contre les nuisibles, Comité de logement indigne) et les autorités de l'État en matière de police administrative ou de santé publique (Direction départementale de la protection des populations, l'Agence régionale de santé) ;
- Le renforcement de la coordination interne devant les dossiers aux enjeux croisés ou complexes et face à l'augmentation du nombre de contrôle des règles administratives relatives au logement, d'hygiène alimentaire, de salubrité publique et de contrôle de la réglementation relative aux nuisances sonores pouvant mener à une verbalisation effectuée par les inspecteurs sanitaires.

Ainsi, afin de répondre à ces enjeux, il est proposé la création d'un poste de responsable de la police sanitaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. L'agent recruté sera en charge de structurer l'organisation de la police sanitaire, de coordonner l'équipe, d'appuyer la direction tout en exerçant les missions d'inspecteur sanitaire. En contrepartie, il est proposé la suppression d'un poste d'inspecteur.rice sanitaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de supprimer** un poste de technicien territorial et **de créer** un poste d'ingénieur territorial à la direction Santé hygiène à compter du 1^{er} octobre 2025 ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

